

**SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/
L'ENTREPRISE**

Informations sur le produit

Nom commercial : S/S COUC.NUANCE PLAQUES DE PLATRE / 0.5L
Identification de l'article : 058800501R
Utilisation de la substance/du mélange : peinture acrylique en phase aqueuse
Société : SOFICOR S.A.
RUE DES CHAMPS
FR - 62161 MAROEUIL
Téléphone : +33321505800
Téléfax : +33321558594
Adresse e-mail : products-safety.mader-france@mader-group.com
Numéro d'appel d'urgence : Stéphane MELIN | +33 (0)6 07 80 98 14 | +33 (0)3 20 12 79 50
ORFILA (INRS) | +33 (0)1 45 42 59 59

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Indications de risque pour l'homme et l'environnement

Pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement N° 1272/2008.

Éléments d'étiquetage

Mention d'avertissement : Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Mention d'avertissement : 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one
mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [n.degree. CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [n.degree. CE 220-239-6] (
Peut produire une réaction allergique.

SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique du mélange

peinture acrylique en phase aqueuse

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS	Classification RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008	Concentration [%]
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	2634-33-5	Acute Tox. 4 H302 Skin Irrit. 2 H315 Eye Dam. 1 H318 Skin Sens. 1 H317 Aquatic Acute 1 H400	< 0,05
mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [n.degree. CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-	55965-84-9	Acute Tox. 3 H301 Acute Tox. 3 H331 Acute Tox. 3 H311 Skin Corr. 1B H314	< 0,0015

one [n.degree. CE 220-239-6] (

Skin Sens. 1 H317
Aquatic Acute 1 H400
Aquatic Chronic 1 H410

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

- Conseils généraux : Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.
- Inhalation : Mettre la victime à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle de poussière ou de fumées provenant de surchauffage ou de combustion.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- Contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
- Contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
Enlever les lentilles de contact.
Protéger l'oeil intact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
- Ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
- Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
- Information supplémentaire : Procédure standard pour feux d'origine chimique.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Précautions pour la protection de l'environnement : Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.
- Méthodes de nettoyage : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

- Conseils pour une manipulation sans danger : Équipement de protection individuel, voir section 8.
Pas de recommandations spéciales requises pour la

manipulation.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Stockage

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : A protéger du gel.

Précautions pour le stockage en commun : Pas de restrictions particulières pour le stockage en commun.

Autres données : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

55965-84-9	mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [n.degree. CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [n.degree. CE 220-239-6] (0,2 mg/m3 0,4 mg/m3	TWA STEL	2015 2015	SUVA SUVA
------------	--	------------------------	-------------	--------------	--------------

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Protection des mains : En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de protection.

Protection des yeux : Lunettes de sécurité

Protection de la peau et du corps : Vêtement de protection

Mesures d'hygiène : Pratiques générales d'hygiène industrielle.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect

Forme : visqueux

Données de sécurité

pH : env.8,5

Point/intervalle d'ébullition : > 36 °C

Point d'éclair : env.62 °C

Pression de vapeur	:	< 1.000 hPa à 50 °C
Densité	:	1,65 g/cm ³ à 23 °C
Hydrosolubilité	:	Note: complètement miscible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactions dangereuses	:	Note: Pas de dangers particuliers à signaler.
-----------------------	---	---

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë par voie orale 1,2-benzisothiazole-3(2H)- one	:	Estimation de la toxicité aiguë Dose: 500 mg/kg Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë
mélange de 5-chloro-2- méthyl-2H-isothiazol-3-one [n.degree. CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3- one [n.degree. CE 220-239- 6] (:	Estimation de la toxicité aiguë Dose: 100 mg/kg Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë
mélange de 5-chloro-2- méthyl-2H-isothiazol-3-one [n.degree. CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3- one [n.degree. CE 220-239- 6] (:	Estimation de la toxicité aiguë Dose: 300 mg/kg Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë
Irritation de la peau	:	Remarques: Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit n'est pas considéré comme étant un irritant de la peau.
Irritation des yeux	:	Remarques: Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit n'est pas considéré comme étant un irritant des yeux.
Sensibilisation	:	Remarques: Donnée non disponible
Information supplémentaire	:	Donnée non disponible

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Tout écoulement dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité

Élimination physico-chimique
Bioaccumulation

Effets écotoxicologiques

Information supplémentaire sur l'écologie

Information écologique supplémentaire : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Produit : Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée.

Emballages contaminés : - Vider les restes.
- Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Données COV : : 0,06 %

Nomenclature des installations classées (Loi 76/663 modifiée)

Nomenclature des installations classées (Loi 76/663 modifiée) : Exempt

Maladies Professionnelles (R-461-3, France)

: Exempt

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Information supplémentaire

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.:

H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H331	Toxique par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.